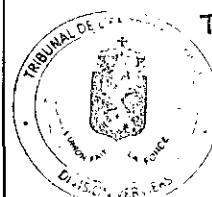
**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge**\*25109887\***Tribunal de l'entreprise de Liège  
Division Verviers**18 AOUT 2025**Greffe  
Le greffierN° d'entreprise : **0421 677 014**

Nom

(en entier) : **SOCIETE ANONYME DE TRAITEMENTS TEXTILES**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de Limbourg, 145 - 4800 VERVIERS****Objet de l'acte : Fin de mandats - nominations**

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3/7/2025

[...]

Résolution 1 – Fin de mandat de l'administrateur et décharge

L'assemblée générale décide de mettre fin au mandat d'administrateur de la SA TRAITEX HOLDING, représentée par Rodolphe SAGEHOMME.

Cette décision prend effet ce jour.

L'assemblée générale lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour. L'Assemblée générale s'engage d'ores et déjà à accorder la décharge définitive lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31/12/2025.

L'assemblée générale veillera à ce que la démission soit publiée aux annexes du Moniteur Belge afin de rendre la fin du mandat opposable aux tiers.

L'assemblée générale le remercie pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Résolution 2 – Nomination de nouveaux administrateurs

L'assemblée générale acte la nomination des deux administrateurs suivants :

-La société 99 WOOL LTD, immatriculée en Bulgarie sous le numéro 203730750 et dont le siège est situé à 8800 SLIVEN, Neofit Bozveli Street, 26 (BULGARIE), représentée par Eric DURAND (Directeur général et propriétaire)

-La société MONEO, immatriculée en Bulgarie sous le numéro 202898407 et dont le siège est situé à 4000 PLOVDIV, Alceko 16 Et. 6 (BULGARIE), représentée par Olivier TRECA (Directeur général et propriétaire).

Leur mandat prend effet ce jour pour une durée de 6 ans.

Leur mandat est rémunéré sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Résolution 3 – Gestion journalière

Immédiatement réuni en conseil d'administration, celui-ci acte la fin de mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Laurent DALLEMAGNE à la date de ce jour et nomme la société MONEO, immatriculée en Bulgarie sous le numéro 202898407 et dont le siège est situé à 4000 PLOVDIV, Alceko 16 Et. 6 (BULGARIE), représentée par Olivier TRECA (Directeur général et propriétaire) comme administrateur-délégué.

Cette décision prend effet ce jour.

Résolution 4 – Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution de ce qui précède

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à l'organe d'administration et à Monsieur Jean-Michel COLLARD, expert-comptable, représentant la S.Comm. Jean-Michel COLLARD, administrateur délégué de la SRL Aco Compta ayant ses bureaux Rue de Maestricht, 42 – 4651 BATTICE, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux éventuelles publications aux Annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des guichets d'entreprises.

[...]

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



Jean-Michel COLLARD, expert comptable  
représentant la SComm Jean-Michel COLLARD  
Administrateur délégué de la SRL Aco Compta  
Mandataire

Déposé en même-temps : Procès-verbal de l'Assemblée générale ..

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 29/08/2025 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes  
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).